

14. Assistance technique

Décisions : BC-16/17, RC-11/6 et SC-11/18 : Assistance technique

Contexte :

Dans leurs décisions BC-16/17, RC-11/6 et SC-11/18, les Conférences des Parties aux conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm ont demandé au Secrétariat de préparer un rapport sur l'évaluation des besoins des Parties qui sont des pays en développement et à économie en transition en matière d'assistance technique et de transfert de technologie. Les rapports seront élaborés sur la base des informations qui seront soumises par les Parties et autres sur les besoins et la disponibilité de l'assistance technique et du transfert de technologie dans le cadre des conventions et ils éclaireront l'élaboration du plan d'assistance technique des conventions pour la période 2026-2029, pour examen par les Conférences des Parties lors de leurs prochaines réunions.

Suivi :

	Demande d'information	Répondants	Dates limites de communication des informations	Demande d'information
(a)	Les Parties qui sont des pays en développement ou en transition sont invités à présenter au Secrétariat des informations sur leurs besoins en matière d'assistance technique et de transfert de technologie, conformément aux dispositions des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm	Parties qui sont des pays en développement ou en transition	Un questionnaire en ligne sera mis à disposition sur les sites web des conventions pour permettre de répondre à cette demande.	31 mars 2024
(b)	Les pays développés Parties et autres intéressés en mesure de le faire sont invités à présenter au Secrétariat, des informations sur l'assistance technique qu'ils pourraient fournir et les technologies qu'ils pourraient transférer, conformément aux dispositions des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, aux Parties qui sont des pays en développement ou en transition	Parties qui sont des pays développés Autres intéressés	Un questionnaire en ligne sera mis à disposition sur les sites web des conventions pour permettre de répondre à cette demande.	31 mars 2024

Personne de contact :

Mme. Lina Fortelius, courriel : lina.fortelius@un.org